

LE CONTRAT ERASMUS 2017-2018 DE L'ESAAA

Erasmus+ est un programme créé par la Commission Européenne pour favoriser les mobilités étudiantes et enseignantes, entre les états membres de la Communauté Européenne.

L'ESAAA, après avoir déposé une candidature auprès de la Commission Européenne, est titulaire de la Charte ERASMUS+ pour l'enseignement supérieur, qui débute en 2014 et s'achève en 2020.

Les objectifs d'ERASMUS sont, pour les étudiants, les suivants :

- Améliorer les compétences professionnelles
- Améliorer l'employabilité
- Acquérir des compétences transversales

Deux possibilités, la mobilité de stage et la mobilité d'études:

LA MOBILITÉ DE STAGE DANS DES STRUCTURES PROFESSIONNELLES

Les stages sont d'une durée minimum de 2 mois.

La répartition sera la suivante :

- Pour les étudiants de 2^e et 3^e année :
vous pouvez bénéficier de deux mois de bourse
- Pour les étudiants de 4^e année : vous pouvez bénéficier de 3 mois de bourse,
cumulables avec Explora

LA MOBILITÉ D'ÉTUDES DANS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les mobilités d'enseignement supérieur sont de 3 mois chacune :

- À destination des pays participants ou des pays partenaires,
dans des établissements également titulaires de la Charte Erasmus+.
- À partir de la 2^e année d'études supérieures

COMMENT RÉALISER VOTRE PROJET DE MOBILITÉ EN EUROPE ?

1^e étape – Préparer son projet de mobilité avec les enseignants

Pour les études : choisir l'Établissement d'enseignement supérieur, le type d'enseignement souhaité, la liste des cours

Pour les stages : choisir la structure d'accueil (galeries, ateliers d'artiste), valider les objectifs de la mobilité, etc.

NB: Pour les étudiants de 4^e année, ce dispositif doit s'articuler avec Explora.

2^e étape – Déposer un dossier auprès de Françoise Brouet comprenant :

- Une lettre de motivation
- L'établissement et le programme de cours souhaités, comprenant les objectifs d'acquisition de crédits, ou le descriptif de la structure d'accueil s'il s'agit d'un stage
- Dates et lieux
- Les évaluations du semestre précédent

3^e étape

- Transmission par l'ESAAA de votre dossier et signature d'une convention de partenariat interinstitutionnel,
- Après acceptation, le Contrat d'études tri partite est signé.
Vous préparez votre mobilité.

Au retour

Un rapport est produit par l'étudiant, et son relevé de notes (si mobilité d'études) est transmis.

LE FINANCEMENT DES PROJETS DE MOBILITÉ EN EUROPE

Les bourses mensuelles pour frais de séjour et de voyage sont accessibles à tous les étudiants. La bourse est une aide au départ, elle ne couvre pas l'ensemble des frais du voyage. L'étudiant doit être en mesure de subvenir à ses besoins dans le pays d'accueil.

Les frais d'inscriptions dans l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil ne sont pas dus.



PAYS PARTICIPANTS ET MONTANT DES BOURSES

Les États membres de l'Union européenne (UE) et les Pays candidats participent au programme :

		MOBILITÉS D'ÉTUDES	MOBILITÉS DE STAGE
Groupe 1	Danemark, Irlande, France, Italie, Autriche, Finlande, Suède, Royaume-Uni, Liechtenstein, Norvège	300 €	450 €
Groupe 2	Belgique, République tchèque, Allemagne, Grèce, Espagne, Croatie, Chypre, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Islande, Turquie	250 €	400 €
Groupe 3	Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, ancienne République yougoslave de Macédoine	250 €	400 €